

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 2 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six le deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 27 mars 2026**

**Présents :**

Mmes et MM CHAPUT Ludovic, Maire, LEMAIRE Jean-Luc, BERTHON Annik, AUBAILLY Michel, BERTIN Séverine, AUBOUARD Christian, Adjoint, MALTERE Josette, LAVIGNON Flavien, ROUZEAU Ginette, GUILLEMARD Jean-François, GUILLON Gérard, THIBAUT Rolande, CORNIEUX-MANTEL Frédérique, KUIPERS Petrus, BONNET Richard, HUNCKLER Nathalie, TABUTIN Flora, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

M. BONNET Richard (arrivée à 19h14)  
M. JACQUET Laurent  
Mme HAVARD Lola

**Procurations :**

M. BONNET Richard à M. CHAPUT Ludovic (délibération n°14/2026 uniquement)  
M. JACQUET Laurent à M. GUILLON Gérard  
Mme HAVARD Lola à M. LEMAIRE Jean-Luc

**Date de publication : 10 avril 2026**

**Secrétaire de séance : M. Christian AUBOUARD**

Après avoir ouvert la séance, excusé les absences et annoncé les procurations et avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire désigne Monsieur Christian AUBOUARD en tant que secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 5 février 2026

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2026

Montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués

Majoration du montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués

Mise en place des commissions municipales et désignation des membres siégeant dans chaque commission

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres et désignation des membres siégeant dans la CAO

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de création et d'entretien des chemins des communes de la région de Bourbon

Désignation des Délégués au SIVOM eau-assainissement Nord-Allier

Désignation des délégués à la Route des Villes d'Eaux

Désignation des délégués à Thermauvergne

Désignation des délégués SIT 03

Désignation des délégués représentant la commune au SICTOM Nord-Allier

Constitution de la commission « Délégation de Service Public » et désignation des membres

Fixation du nombre d'administrateurs du conseil d'administration du CCAS et désignation des représentants

Désignation des délégués intercommunal du collège

Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant à l'assemblée plénière du SDE 03 – commune de Bourbon

l'Archambault – collège électoral de l'arrondissement de Moulins

Désignation des délégués aux différents organismes

### INFORMATIONS DIVERSES

Questions diverses

Remerciements

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 5 février 2026

Annexe 1

Le compte-rendu de la séance du 5 février 2026 est adopté à l'unanimité.

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2026

Annexe 2

Le compte-rendu de la séance du 21 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux délégués

Délibération N° 14/2026  
Déposée le 10 avril 2026

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,  
Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,  
Considérant que pour la commune de 2494 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55,7%,  
Considérant que pour la commune de 2494 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 21,38% ,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, avec effet au 21 mars 2026 :

-de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués comme suit :

Noms prénoms	Fonctions	Indemnités
CHAPUT Ludovic	Maire	55,7 %
LEMAIRE Jean-Luc	1 <sup>er</sup> adjoint	17 %
BERTHON Annik	2ème adjoint	17 %
AUBAILLY Michel	3ème adjoint	17 %
BERTIN Séverine	4ème adjoint	17 %

AUBOUARD Christian	5ème adjoint	17 %
MALTERE Josette	1er conseiller municipal délégué	5%
LAVIGNON Flavien	2ème conseiller municipal délégué	5%
ROUZEAU Ginette	3ème conseiller municipal délégué	5%
GUILLEMARD Jean-François	4ème conseiller municipal délégué	5%
JACQUET Laurent	5ème conseiller municipal délégué	5%

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal
- de transmettre au représentant de l'État la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Majoration du montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués

Délibération N° 15/2026  
Déposée le 10 avril 2026

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués,  
Vu la délibération 14/2026 sur le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués,

Considérant que des majorations d'indemnités de fonction peuvent également être votées pour les élus de certaines communes présentant des caractéristiques qui traduisent des sujétions particulières pour leurs élus, notamment dans les communes sièges du bureau centralisateur du canton ou qui avaient la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux (...),

Considérant que la commune de Bourbon l'Archambault répond à ces caractéristiques,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de voter le taux de majoration dans la limite de 15 % du montant de l'indemnité,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, avec effet au 21 mars 2026 :

-de fixer le montant de la majoration des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués comme suit :

Noms prénoms	Fonctions	Majoration des indemnités
CHAPUT Ludovic	Maire	+15 % (ancien chef-lieu de canton)
LEMAIRE Jean-Luc	1 <sup>er</sup> adjoint	+15 % (ancien chef-lieu de canton)
BERTHON Annik	2ème adjoint	+15 % (ancien chef-lieu de canton)
AUBAILLY Michel	3ème adjoint	+15 % (ancien chef-lieu de canton)
BERTIN Séverine	4ème adjoint	+15 % (ancien chef-lieu de canton)
AUBOUARD Christian	5ème adjoint	+15 % (ancien chef-lieu de canton)

MALTERE Josette	1er conseiller municipal délégué	+15 % (ancien chef-lieu de canton)
LAVIGNON Flavien	2ème conseiller municipal délégué	+15 % (ancien chef-lieu de canton)
ROUZEAU Ginette	3ème conseiller municipal délégué	+15 % (ancien chef-lieu de canton)
GUILLEMARD Jean-François	4ème conseiller municipal délégué	+15 % (ancien chef-lieu de canton)
JACQUET Laurent	5ème conseiller municipal délégué	+15 % (ancien chef-lieu de canton)

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal
- de transmettre au représentant de l'État la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Mise en place des commissions municipales et  
désignation des membres siégeant dans chaque commission municipale

Délibération N° 16/2026  
Déposée le 10 avril 2026

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (art. L 2121-21 du CGCT).

Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion. Aussi, il est proposé de créer 8 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- Il est proposé que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de dix (10) membres, chaque membre pouvant faire partie d'une (1) à cinq (5) commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter la liste des commissions municipales suivantes :

1. Commission finances/Personnel communal
2. Commission Centre Communal d'Action Sociale / Santé / Services publics de proximité / Petite enfance / Insertion sociale / Solidarité
3. Commission Enseignement / Jeunesse / Sports (associations / Animation) / Conseil Municipal des Jeunes
4. Commission Urbanisme (PLUi) / Environnement
5. Commission Intercommunalité / Zones d'activités

6. Commission Travaux / Réseaux / Habitat / Voirie / Agriculture
7. Commission Patrimoine / culture / Thermalisme – Tourisme
8. Commission Communication

- De fixer à dix (10) le nombre d'élus maximum pour chaque commission, chaque membre pouvant faire partie d'une (1) à cinq (5) commissions.

- De désigner au sein des commissions suivantes:

#### **Commission finances/Personnel communal**

- ✓ M. CHAPUT Ludovic
- ✓ M. AUBOUARD Christian
- ✓ M. BONNET Richard
- ✓ M. GUILLEMARD Jean-François
- ✓ M. LEMAIRE Jean-Luc
- ✓ Mme BERTIN Séverine
- ✓ Mme MALTERE Josette

#### **Commission CCAS/Santé/Services publics de proximité /Petite enfance /Insertion sociale / Solidarité:**

- ✓ M. CHAPUT Ludovic
- ✓ Mme BERTHON Annik
- ✓ Mme CORNIEUX-MANTEL Frédérique
- ✓ M. GUILLON Gérard
- ✓ Mme HUNKLER Nathalie
- ✓ M. KUIPERS Peter
- ✓ Mme MALTERE Josette
- ✓ Mme TABUTIN Flora
- ✓ Mme THIBAUT Rolande

#### **Commission Enseignement/Jeunesse/Sports (associations / Animation)/CMJ:**

- ✓ M. CHAPUT Ludovic
- ✓ Mme BERTIN Séverine
- ✓ Mme HUNKLER Nathalie
- ✓ M. JACQUET Laurent
- ✓ M. LAVIGNON Flavien
- ✓ M. LEMAIRE Jean-Luc
- ✓ Mme TABUTIN Flora
- ✓ Mme THIBAUT Rolande

#### **Commission Urbanisme (PLUi) / Environnement**

- ✓ M. CHAPUT Ludovic
- ✓ M. AUBAILLY Michel
- ✓ M. AUBOUARD Christian
- ✓ Mme BERTIN Séverine
- ✓ M. GUILLON Gérard
- ✓ M. KUIPERS Pieter
- ✓ M. LEMAIRE Jean-Luc
- ✓ Mme THIBAUT Rolande

#### **Commission Intercommunalité / Zones d'activités :**

- ✓ M. CHAPUT Ludovic
- ✓ M. AUBAILLY Michel

- ✓ M. AUBOUARD Christian
- ✓ Mme BERTHON Annik
- ✓ M. GUILLEMARD Jean-François
- ✓ M. JACQUET Laurent
- ✓ Mme ROUZEAU Ginette
- ✓ Mme THIBAUT Rolande

**Commission Travaux / Réseaux / Habitat / Voirie / Agriculture :**

- ✓ M. CHAPUT Ludovic
- ✓ M. AUBAILLY Michel
- ✓ M. AUBOUARD Christian
- ✓ Mme BERTHON Annik
- ✓ M. BONNET Richard
- ✓ M. GUILLON Gérard
- ✓ M. LAVIGNON Flavien
- ✓ Mme TABUTIN Flora

**Commission Patrimoine / culture / Thermalisme - Tourisme :**

- ✓ M. CHAPUT Ludovic
- ✓ Mme BERTIN Séverine
- ✓ Mme CORNIEUX-MANTEL Frédérique
- ✓ Mme HAVARD Lola
- ✓ Mme HUNKLER Nathalie
- ✓ M. JACQUET Laurent
- ✓ M. KUIPERS Pieter
- ✓ Mme ROUZEAU Ginette

**Commission Communication :**

- ✓ M. CHAPUT Ludovic
- ✓ Mme CORNIEUX-MANTEL Frédérique
- ✓ Mme HAVARD Lola
- ✓ M. JACQUET Laurent
- ✓ M. LEMAIRE Jean-Luc
- ✓ Mme ROUZEAU Ginette

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
19	0	0

## Constitution de la Commission d'Appel d'Offres et désignation des membres siégeant dans la CAO

Délibération N° 17/2026  
Déposée le 10 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'article 22,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (art. L 2121-21 du CGCT).

Après avoir voté, ces membres sont élus :

- ✓ en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres ;
  1. M. AUBAILLY Michel
  2. M. AUBOUARD Christian
  3. Mme BERTHON Annik
  
- ✓ en tant que membres suppléants de la commission d'appel d'offres ;
  1. Mme MALTERE Josette
  2. Mme TABUTIN Flora
  3. M. BONNET Richard
  4. M. LAVIGNON Flavien

Précise que Monsieur le Maire est président de droit de ladite commission.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

## Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de création et d'entretien des chemins des communes de la région de Bourbon

Délibération N° 18/2026  
Déposée le 10 avril 2026

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal de création et d'entretien des chemins des communes de la région de Bourbon.

Conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la commune au Comité Syndical.

Le Conseil municipal a désigné à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour :

- ✓ en tant que délégués titulaires :  
M. AUBAILLY Michel

M. AUBOUARD Christian

- ✓ en tant que délégués suppléants :  
Mme TABUTIN Flora  
M. BONNET Richard

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Désignation des délégués au SIVOM EAU-ASSAINISSEMENT

Délibération N° 19/2026  
Déposée le 10 avril 2026

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SIVOM Eau-Assainissement Nord-Allier.

Conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la commune au Comité Syndical.

Le Conseil municipal a désigné à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour :

- ✓ en tant que délégués titulaires :  
M. CHAPUT Ludovic  
M. BONNET Richard
- ✓ en tant que délégués suppléants :  
Mme MALTERE Josette  
M. GUILLON Gérard

Commentaire : Michel AUBAILLY précise qu'il est possible de visiter la station d'épuration de Bourbon l'Archambault.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

## Désignation des délégués à la route des villes d'eaux

Délibération N° 20/2026  
Déposée le 10 avril 2026

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune à la Route des Villes d'eaux.

Conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection de deux délégués titulaires, de deux délégués suppléants et d'un technicien tourisme ou thermalisme pour représenter la commune à la route des villes d'eaux.

Le Conseil municipal a désigné à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour :

- ✓ en tant que délégués titulaires :  
Mme BERTIN Séverine  
M. KUIPERS Pieter
- ✓ en tant que délégués suppléants :  
Mme BERTHON Annik  
Mme CORNIEUX-MANTEL Frédérique

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

## Désignation des délégués à Thermauvergne

Délibération N° 21/2026  
Déposée le 10 avril 2026

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune à Thermauvergne.

Conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la commune au comité syndical.

Le Conseil municipal a désigné à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour :

- ✓ en tant que délégués titulaires :  
Mme BERTIN Séverine  
M. KUIPERS Pieter
- ✓ en tant que délégués suppléants :  
Mme BERTHON Annik  
Mme CORNIEUX-MANTEL Frédérique

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

## Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Thermal 03

Délibération N° 22/2026  
Déposée le 10 avril 2026

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal Thermal 03.

Conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la commune au comité syndical.

Le Conseil municipal a désigné à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour :

.en tant que délégués titulaires :

M. CHAPUT Ludovic  
M. GUILLEMARD Jean-François

.en tant que délégués suppléants :

Mme THIBAULT Rolande  
M. JACQUET Laurent

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

## Désignation des délégués au SICTOM Nord-Allier

Délibération N° 23/2026  
Déposée le 10 avril 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, désigne les membres ci-après comme délégués au SICTOM Nord-Allier :

✓ en tant que délégués titulaires :

M. AUBAILLY Michel  
M. AUBOUARD Christian

✓ en tant que délégués suppléants :

Mme BERTHON Annik  
M. JACQUET Laurent

Commentaire : Michel AUBAILLY précise que le SICTOM Nord Allier exerce 2 compétences :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés
- La valorisation et le traitement de ces déchets.

En ce qui concerne le traitement des déchets, le SICTOM utilise plusieurs sites:

- les ordures ménagères transitent par le quai de transfert pour être transportées à l'Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères de Bayet (UVEOM).
- Les emballages et les papiers sont triés dans le centre de tri départemental.
- Les déchets verts sont transformés en compost à la plateforme de compostage de déchets verts. D'ailleurs, deux fois par an, il est possible de retirer du terreau à la déchetterie sur présentation d'une pièce d'identité.

Une visite du SICTOM sera prochainement organisée avec les jeunes élus du Conseil Municipal des Jeunes.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Constitution de la commission « Délégation de service public »  
et désignation des membres siégeant à la commission

Délibération N° 24/2026  
Déposée le 7 avril 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (notamment les articles L.2121-21, L.1411-1, L.1411-5, L.1411-6, L.1411-7, D.1411-3 à D.1411-5), la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, le décret n°93-741 du 24 mars 1993),

Vu le code des marchés publics (notamment l'article L.1412-5 CGCT),

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (art. L 2121-21 du CGCT).

Après avoir voté, sont élus :

- ✓ en tant que membre titulaire :  
M. CHAPUT Ludovic
- ✓ en tant que membres suppléants :  
Mme BERTHON Annik  
M. JACQUET Laurent

Commentaire : Ludovic CHAPUT précise qu'une Délégation de Service Public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé. A Bourbon l'Archambault, le casino est exploité sous forme de DSP par exemple.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Fixation du nombre d'administrateurs du conseil d'administration du CCAS  
et désignation des représentants

Délibération N° 25/2026  
Déposée le 10 avril 2026

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, que les articles L. 123-6 et R.123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus, en plus du Maire ;

Décide que le nombre de membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale est fixé à 9 dont le Maire, membre de droit.

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (art. L 2121-21 du CGCT).

Considérant que se présentent à la candidature de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Après avoir, conformément à l'article R123-8, susvisé, voté, le Conseil Municipal :

Elit en tant que membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- ✓ M. CHAPUT Ludovic
- ✓ Mme BERTHON Annik
- ✓ Mme CORNIEUX-MANTEL Frédérique
- ✓ M. GUILLON Gérard
- ✓ Mme HUNKLER Nathalie
- ✓ M. KUIPERS Pieter
- ✓ Mme MALTERE Josette
- ✓ Mme TABUTIN Flora
- ✓ Mme THIBAUT Rolande

Commentaires : Annik BERTHON et Josette MALTERE précisent les missions du CCAS :

- portage des repas à domicile
- aide à domicile
- activités de soutien aux familles, lien avec les professionnels du secteur social sur le territoires, organisation du repas des aînés, etc.

Actuellement, le CCAS compte 90 bénéficiaires.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

## Désignation des délégués au syndicat intercommunal du collège

Délibération N° 26/2026  
Déposée le 10 avril 2026

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat intercommunal du collège.

Conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la commune au Comité Syndical.

Le Conseil municipal a désigné à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour :

- ✓ en tant que délégués titulaires :  
Mme HUNCKLER Nathalie  
M. AUBOUARD Christian
  
- ✓ en tant que délégués suppléants :  
Mme BERTHON Annik  
M. LEMAIRE Jean-Luc

Commentaires : Christian AUBOUARD précise les missions du syndicat intercommunal du collège :

- gestion du transport scolaire périscolaire relatif à l'école maternelle de Saint-Hilaire
- représentant de proximité de l'organisateur principal des transports scolaires (le Département)
- subvention au collège pour les fournitures scolaires et les voyages linguistiques et sportifs
- aide au financement d'autres actions à destination des collégiens.

Aujourd'hui, le syndicat compte une dizaine de communes adhérentes.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant à l'assemblée plénière du SDE 03 – commune de Bourbon l'Archambault – collège électoral de l'arrondissement de Moulins

Délibération N° 27/2026  
Déposée le 10 avril 2026

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier - SDE 03,

Les statuts du syndicat mixte fermé, en vigueur à ce jour (arrêté inter préfectoral n° 1181/2019 des 18 et 26 avril 2019), prévoient en son article 5 que les communes, dont la population municipale est inférieure à 5 000 habitants, désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein d'un collège électoral.

Le collège électoral regroupe l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants appartenant à l'arrondissement préfectoral de Moulins.

Ce collège électoral élit ensuite, en son sein, des représentants qui siégeront pour toute la durée du mandat au Comité Syndical restreint du SDE 03.

Pour l'arrondissement de Moulins, ce sont sept représentants qui seront désignés par le collège.

Je vous propose ainsi aujourd'hui de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant pour siéger au collège électoral du secteur de Moulins,

Vu les articles L5211-1, L5211-6, L5211-7, L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du SDE 03,

Le conseil Municipal procède à l'élection de ses délégués,

- ✓ en tant que délégué titulaire :  
M. LAVIGNON Flavien
  
- ✓ en tant que délégué suppléant :  
M. LEMAIRE Jean-Luc

Pour siéger au Conseil municipal organisé par la SDE 03 en vue de la désignation des représentants des communes de moins de 5 000 habitants au sein du comité syndical.

Commentaires : Ludovic CHAPUT précise les missions du SDE 03 :

- il permet de porter des travaux lourds comme le renouvellement des foyers d'éclairage public (sur le mandat précédent, le nombre de foyers LEDs est passé de 25 % à 37 %),
- il travaille sur les différents réseaux et leur enfouissement (électrique & téléphonique).

Un plan pluriannuel de travaux va être prochainement travaillé avec le SDE03 pour la commune de Bourbon l'Archambault.

Christian AUBOUARD évoque un projet d'éclairage LED de l'église. En effet, le système d'ampoule sera caduque à moyen terme car le consommable n'existera plus. De plus, ce mode d'éclairage est particulièrement énergivore.

Richard BONNET soulève la question de l'horaire de l'éclairage public dans le secteur du collège. Il propose de l'allumer un peu plus tôt dans la journée à certaines périodes de l'année.

Michel AUBAILLY évoque un projet qui permettrait de contrôler l'éclairage public via un smartphone.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Désignation des délégués aux différents organismes et associations

Délibération N° 28/2026  
Déposée le 7 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-7, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'élire parmi ses membres, à la majorité absolue, les délégués titulaires et suppléants dans les différents organismes et associations auxquels la Commune est adhérente.

Tous les membres proposés sont élus dans les structures suivantes :

	Titulaires	Suppléants
<b>Conseil de surveillance de l'Hôpital</b>	M. CHAPUT Ludovic	
<b>C.N.A.S.</b>	Mme MALTERE Josette	Mme THIBAULT Rolande
<b>C.A. Collège</b>	M. LEMAIRE Jean Luc	M. GUILLEMARD Jean-François
<b>Centre social Adéquat</b>	Mme BERTHON Annik	M. KUIPERS Pieter
<b>Office du Tourisme</b>	-Mme BERTIN Séverine M. JACQUET Laurent	
<b>NABAB</b>	Mme MALTERE Josette Mme ROUZEAU Ginette	
<b>Correspondant Défense</b>	M. JACQUET Laurent	
<b>Office Municipale du Sport (OMS)</b>	M. LAVIGNON Flavien M. LEMAIRE Jean Luc	Mme HUNCKLER Nathalie Mme TABUTIN Flora
<b>École Maternelle</b>	Mme CORNIEUX-MANTEL Frédérique	M. LEMAIRE Jean-Luc
<b>École Élémentaire</b>	M. LEMAIRE Jean-Luc	Mme CORNIEUX-MANTEL Frédérique
<b>Comité des fêtes</b>	M. JACQUET Laurent	Mme HUNCKLER Nathalie
<b>Club Amitié Bonne humeur</b>	Mme MALTERE Josette	Mme BERTHON Annik
<b>Forteresse</b>	Mme BERTIN Séverine	Mme HAVARD Lola
<b>Ecole de Musique</b>	M. KUIPERS Peter	Mme ROUZEAU Ginette
<b>Petites cités de caractère</b>	Mme BERTIN Séverine M. JACQUET Laurent	
<b>Comité Social Territorial</b>	Mme MALTERE Josette M. AUBOUARD Christian M. LAVIGNON Flavien	Mme BERTHON Annick Mme BERTIN Séverine M. BONNET Richard
<b>Allier Bourbonnais Territoire (ATDA)</b>	M. AUBAILLY Michel	Mme THIBAULT Rolande
<b>Conseil Municipal des Jeunes</b>	Membres de la commission + Mme HAVARD Lola	

Commentaires : Ludovic CHAPUT apporte une précision concernant le Comité National d'Action Sociale : Françoise ARCHAMBAULT est désignée comme représentante des agents, aux côtés de Josette MALTERE, représentante des élus.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

## INFORMATIONS DIVERSES

### Questions diverses

#### Rappel de dates :

03 avril 2026: carnaval des écoles avec le défilé du pétassou à 14 heures place de la Mairie.

06 avril 2026 : chasse aux œufs de pâques organisé par le CMJ à 11 heures au parc Bignon.

#### Autres informations :

La Communauté de communes du Bocage Bourbonnais a répondu à un appel d'offre concernant deux woodybus, des vélos électriques couverts. L'un est 1 à Tronget, l'autre est à Bourbon l'Archambault.

A Bourbon, une enquête est lancée via l'école pour utiliser le woodybus en ramassage scolaire pour les enfants de primaire. En attente des retours.

La question de l'assurance du conducteur est en cours d'expertise.

Richard BONNET interroge Ludovic CHAPUT sur la carte scolaire sur le territoire.

Ludovic CHAPUT rappelle que 25 classes et 9 postes d'enseignants seront supprimés selon les prévisions de la nouvelle carte scolaire de l'Allier.

Globalement, les effectifs sont en baisse.

Néanmoins, Ludovic CHAPUT regrette la méthode de cartographie des besoins du territoire. La méthode descendante confirme un certain mépris à l'égard des enseignants, des parents, des enfants, des élus. Le travail concerté doit être possible.

### Remerciements

Claude RIBOULET remercie le Conseil municipal pour l'adoption d'une motion relative au financement des missions locales ainsi qu'un autre sur le maintien et le développement de la liaison ferroviaire Bordeaux-Lyon.

L'Union Nationale des Missions Locales remercie le Conseil municipal pour la motion relative au financement des missions locales.

La famille de Bertrand MONCE remercie le Conseil municipal pour les marques de sympathie reçues lors de son décès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h17.



Ludovic CHAPUT  
Maire